



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/767  
S/1996/1073  
30 décembre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante et unième session  
Point 58 de l'ordre du jour  
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquante et unième année

Lettre datée du 27 décembre 1996, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les nouvelles violations massives de l'espace aérien de la République de Chypre et de la région d'information de vol de Nicosie par des appareils militaires des forces aériennes turques.

Durant les cinq derniers jours (22 au 27 décembre 1996), on a enregistré quotidiennement de nombreuses violations de l'espace aérien national de Chypre.

Ces violations, survenant au moment où le Conseil de sécurité examinait la question de Chypre, ont fait monter les tensions dans l'île et, qui plus est, contrevenaient aux dispositions de la dernière en date des résolutions du Conseil concernant Chypre, la résolution 1092 (1996) du 23 décembre 1996, où il est dit que ces vols aggravent les tensions politiques dans l'île et compromettent les efforts en vue d'un règlement définitif.

En outre, ces intrusions sans autorisation dans la région d'information de vol de Nicosie sont contraires aux règles du trafic aérien international et mettent gravement en danger les appareils civils qui survolent Chypre.

Au nom du Gouvernement de la République de Chypre, je tiens à protester énergiquement contre ces nouvelles violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre, qui marquent le mépris le plus complet de la Charte des Nations Unies et des décisions de l'Organisation portant sur la question de Chypre.

A/51/767  
S/1996/1073  
Français  
Page 2

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 58 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la  
République de Chypre auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Nicos AGATHOCLEOUS

-----